



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° **1006765** / MLA / DPAM du **21 JUN 2019**

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) tenue à Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM1950452AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu la décision n° 957/MLA/DPAM du 29 janvier 2019 modifiée portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du Certificat de Pilote Lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention Certificat de Patron Lagonaire Pêche et Cultures Marines (CPLPCM), au titre de l'année 2019 ;
- Vu la décision n° 4777/MLA/DPAM du 29 avril 2019 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et pratique conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Vaitape (BORA-BORA) du 3 au 7 mai 2019 inclus ;
- Vu la décision n° 6311/MLA/DPAM du 12 juin 2019 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) prévues à Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019, à Papeete (Tahiti) du 15 au 17 mai 2019, et à Avatoru (Rangiroa) du 28 au 30 mai 2019 ;
- Vu le procès-verbal n° 07-2019/CPL du 14 juin 2019 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 07-2019/CPL tenue au centre d'examen de Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019 ;

A R R E T E



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 07-2019/CPL tenue au centre d'examen de Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 24

Candidats présents : 24

NOM	Prénoms
ARAVETUPU	Wilfrid
BRUN	Antonin
BUCHIN	Heinere
CROCOMBE	Teihoariimatepa
DENOUEL	Manua
HAUMANI-TEHEIURA	Albert
MANA	Rahia, Marden
PEUE	Philippe
RAI	Jean, Tino
TAHUHUTERANI	Juliano
TAMAITIORE	Josh, Igor
TEAOTEA	Teraitoatea
TEIHO	Fauareva, Jeyson
TEIKITUNAUPOKO	Vaipoea
TEIOATUA	Antoine
TERIIHOANIA	Manuarii
TEROROTUA	Vincent
TETUA	Germain
TETUANUI	Herenui
TETUANUI	Teraatea
TETUANUI	Ronald
TIATIA	Maitai
TINORUA	Gérard
VAETUA	Vavau

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 26

Candidats présents : 24



NOM	Prénoms
ARAVETUPU	Wilfrid
BRUN	Antonin
BUCHIN	Heinere
DENOUEL	Manua
MOHI	John
MOU SING	Jonathan
RAI	Jean, Tino
TAMAITIORE	Josh, Igor
TCHAN FA	Raimanutea
TEIHO	Fauareva, Jeyson
HAOATA	Jack
TEIHOTU	Tauniua
TEIOATUA	Antoine
TEUPOOHUITUA	Apuhi
TERIIHOANIA	Manuarii
TEROROTUA	Vincent
TETUA	Germain
TETUANUI	Herenui
TETUANUI	Ronald
TIATIA	Tahami
TIATIA	Maitai A Matahio



Article 4. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

21 JUN 2019

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
*en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice
des affaires maritimes Polynésiennes*



Catherine ROCHETEAU





MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,

en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 006765 / MLA / DPAM du 21 JUN 2019

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) tenue à Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM1950452AM

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;

Ampliations :

PR-VP-SGG-REG 4
MLA 1
DPAM 1
Int. S/c DPAM 2
JOPF 1

Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Lexpol :

DMRA

Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;

Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;

Vu la décision n° 957/MLA/DPAM du 29 janvier 2019 modifiée portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du Certificat de Pilote Lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention Certificat de Patron Lagonaire Pêche et Cultures Marines (CPLPCM), au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision n° 4777/MLA/DPAM du 29 avril 2019 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et pratique conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Vaitape (BORA-BORA) du 3 au 7 mai 2019 inclus ;

Vu la décision n° 6311/MLA/DPAM du 12 juin 2019 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) prévues à Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019, à Papeete (Tahiti) du 15 au 17 mai 2019, et à Avatoru (Rangiroa) du 28 au 30 mai 2019 ;

Vu le procès-verbal n° 07-2019/CPL du 14 juin 2019 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 07-2019/CPL tenue au centre d'examen de Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019 ;

A R R E T E



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 07-2019/CPL tenue au centre d'examen de Vaitape (Bora-Bora) du 3 au 7 mai 2019.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 24

Candidats présents : 24

NOM	Prénoms
ARAVETUPU	Wilfrid
BRUN	Antonin
BUCHIN	Heinere
CROCOMBE	Teihoariimatepa
DENOUEL	Manua
HAUMANI-TEHEIURA	Albert
MANA	Rahia, Marden
PEUE	Philippe
RAI	Jean, Tino
TAHUHUTERANI	Juliano
TAMAITIORE	Josh, Igor
TEAOTEA	Teraitoatea
TEIHO	Fauareva, Jeyson
TEIKITUNAUPOKO	Vaipoea
TEIOATUA	Antoine
TERIIHOANIA	Manuarii
TEROROTUA	Vincent
TETUA	Germain
TETUANUI	Herenui
TETUANUI	Teraatea
TETUANUI	Ronald
TIATIA	Maitai
TINORUA	Gérard
VAETUA	Vavau

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 26

Candidats présents : 24



NOM	Prénoms
ARAVETUPU	Wilfrid
BRUN	Antonin
BUCHIN	Heinere
DENOUEL	Manua
MOHI	John
MOU SING	Jonathan
RAI	Jean, Tino
TAMAITIORE	Josh, Igor
TCHAN FA	Raimanutea
TEIHO	Fauareva, Jeyson
HAOATA	Jack
TEIHOTU	Tauniua
TEIOATUA	Antoine
TEUPOOHUITUA	Apuhi
TERIIHOANIA	Manuarii
TEROROTUA	Vincent
TETUA	Germain
TETUANUI	Herenui
TETUANUI	Ronald
TIATIA	Tahami
TIATIA	Maitai A Matahio



Article 4. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

21 JUN 2019

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice
des affaires maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU



Pour Application,
Par le Secrétaire Général du Gouvernement
en par Délégation



T. FENUAITI

